



Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Franck VALEMOIS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

7 - BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après constat des résultats lors de l'examen du compte administratif, Monsieur CZECH demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Pour rappel, l'affectation des résultats doit, au minimum, combler le déficit d'investissement constaté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget VILLE,

Considérant que :

- la section de FONCTIONNEMENT présente un excédent de fonctionnement de 3 341 039,20 euros ;
- la section d'INVESTISSEMENT, compte tenu des restes à réaliser, présente un excédent de 661 753,66 euros ;

est invité à se prononcer pour affecter, comme suit, le résultat de fonctionnement :

1. Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, compte 1068 : 2 300 000,00 euros
2. Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 1 041 039,20 euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour et 5 contre,

Accepte d'affecter le résultat de fonctionnement tel que susmentionné.

Le Secrétaire de Séance

Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,
Le Maire

Christophe CHARLES